

Qu'est-ce que le dépôt régional ?

Les œuvres cinématographiques et audiovisuelles soutenues en production par le Conseil Régional de Bretagne doivent faire d'un dépôt à la Cinémathèque de Bretagne et à Zoom Bretagne.

L'œuvre déposée doit être accompagnée d'un dossier regroupant différentes informations à caractère documentaire, patrimonial ou pédagogique.

Les objectifs de cette collecte sont de sauvegarder à long terme et de valoriser le travail des réalisateur.ice.s, des technicien.ne.s et des sociétés de production en Bretagne. Les éléments constitutifs du dépôt sont donc traités à des fins de conservation par la Cinémathèque de Bretagne et de valorisation par Zoom Bretagne.

Le dépôt régional n'entraîne aucun transfert de droits.

La conservation des œuvres

Les éléments documentaires reçus par la Cinémathèque de Bretagne sont saisis dans la base de données afin d'avoir le plus qu'informations possibles sur l'œuvre. Les supports sont également catalogués, conservés et numérisés (cassettes et pellicules). Dans le cas des fichiers, ils sont copiés sur deux jeux de bandes LTO. Ces données sont régulièrement migrées sur les nouvelles générations de bandes, afin d'être toujours accessibles.

La valorisation des œuvres

Créé en janvier 2013 à l'initiative du Conseil Régional de Bretagne, Zoom Bretagne a pour objectif d'améliorer les liens entre tous les acteurs de la filière cinématographique régionale : producteurs, réalisateurs, distributeurs, réseaux, lieux de diffusion et enfin le public. En collaboration avec l'ensemble des acteurs de la région, la mission a pour ambition d'offrir de nouveaux outils et de consolider des actions déjà existantes en Bretagne en matière de diffusion. Les films déposés sont inscrits dans le [Catalogue Films Bretagne](#).

Organisation du dépôt

1 / La société de production adresse à la Cinémathèque de Bretagne :

- Les éléments documentaires par mail à : depot.regional@cinematheque-bretagne.fr (adresse commune Cinémathèque et Zoom Bretagne).

- Un lien de téléchargement ou une clé USB ou un disque dur contenant les fichiers du film à adresser à : Cinémathèque de Bretagne - Dépôt régional - 2 avenue Clemenceau – 29200 Brest.

Pour les disques durs, l'envoi retour est refacturé 10€ HT au déposant.

2 / Après réception et vérification des éléments constitutifs du dépôt, la Cinémathèque de Bretagne :

- Délivre à la société de production l'attestation de dépôt demandée par le Conseil Régional de Bretagne.
L'attestation ne sera pas délivrée si le fichier master est absent du dépôt.

3 / Après réception et vérification des éléments constitutifs du dépôt, Zoom Bretagne :

- Procède à l'inscription du film dans le Catalogue Films Bretagne.
- Demande l'autorisation de l'intégration du film en accès réservé sur le Catalogue puis délivre l'attestation de dépôt.

Documents et informations à fournir - obligatoires

Master Apple ProRes 4:2:2 HQ (ou +) ou **DNxHD** sur disque dur, clé USB ou lien de téléchargement

Fichier H264 .mp4 de moins de 5Go

Liste des **supports de diffusions** existants

Génériques définitifs début et fin

Fiche technique détaillée du film

Résumé standard du film

Lieux de tournage du film (ville, commune, monument, lieu-dit...)

1 ou 2 Photos de promotion du film en **300 DPI en JPEG** (avec mentions obligatoires)

Présentation & filmographie de la production à jour

CV de la réalisatrice ou du réalisateur à jour

N° de Visa et/ou N° ISAN

Liste technique et artistique des salarié.e.s breton.ne.s

Termes et durée des contrats de cession de droits d'auteur(s), de coproduction.

Préciser les droits particuliers (Interviews exclusives, images d'archives, musique...).

Type d'aide régionale (Innovation recherche, FACCA, FAB, ect) reçue

Pièces complémentaires

Un lien Vimeo du film avec mot de passe + lien vers extrait ou BA.

Participation aux festivals et prix obtenus

Dossier de presse du film

Affiche (si existante) - 300 DPI en JPEG

Site web du film

Date de sortie nationale et/ou avant-première et/ou première diffusion

Les contacts

Sur les modalités du dépôt régional - Cinémathèque de Bretagne :

Lucie Jullien, lucie.jullien@cinematheque-bretagne.bzh

Tél. : 02 98 43 63 55 - www.cinematheque-bretagne.bzh

Sur la valorisation - Zoom Bretagne :

Fannie Campana, bretagne.cinephare@gmail.com

Tél. : 09 83 06 49 93 - <http://bretagne.cinephare.fr>

Sur les modalités de versement de la subvention régionale - Conseil Régional de Bretagne

Julia-Margaret Motte, julia.margaret-motte@bretagne.bzh

Tél. : 02 99 27 11 63 - www.bretagne.bzh